

VALENTIN Gilles
13, rue Verniquet
75017 PARIS

Paris, le 03 janvier 2023

Objet : Attestation d'adaptation aux modalités pédagogiques à mes formations

Je soussignée, Gilles VALENTIN, gérant de ZEN PLUS, organisme formateur détenteur d'un numéro de déclaration auprès de la DIRECCTE Île de France, atteste de la proposition d'adaptation des modalités pédagogiques selon les contraintes des stagiaires.

Ma méthode pédagogique est basée sur la souplesse et l'adaptation au stagiaire à travers d'exposés théoriques, de temps d'échanges, d'études de cas inter actifs, de séquences de réflexion pour s'imprégner de la pensée et de la logique de l'Energétique Chinoise Taoïste (racines du Shiatsu traditionnel), d'exercices et d'ateliers dirigés en binôme, de démonstrations de la pratique à réaliser, de la supervision et correction des gestes Shiatsu par l'accompagnement individualisé. Ceci permet à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.

Le scénario des cours et le vocabulaire utilisé tant verbalement que dans les supports de cours sont adaptés afin de faire directement référence aux attentes des stagiaires, et/ou des commanditaires définies dans la phase de personnalisation de l'accès à la formation. Les exemples et exercices sont, dans la mesure du possible, choisis parmi des situations issues des expériences vécues, soit par le formateur, soit par le stagiaire.

A l'aide du tableau blanc pédagogique, des quizz et cas d'application permettent de mesurer les acquis « à chaud » du cours magistral.

Cette adaptation peut également porter sur :

- La période d'entrée en formation selon la disponibilité du stagiaire.
- La mise en agenda des séances de travail, avec la possibilité de changer le rythme de travail en espaçant les séances ou, à contrario, en les rapprochant en accord avec le (s) stagiaire (s).
- La durée de chaque séance de travail en fonction du stagiaire.
- L'ordre des thèmes développés selon le programme quand la pertinence s'y prête.
- L'importance donnée à chaque thème en fonction du stagiaire et sa capacité de compréhension plus ou moins rapide (possibilité d'alléger certains thèmes facilement assimilés pour permettre d'augmenter la durée de travail sur d'autres thèmes plus délicats à la compréhension).

- La transmission des supports correspondants aux jours de formation auxquels le stagiaire n'aurait pas pu assister pour des raisons justifiées, et dans le cas où un report de date ne s'est pas révélé possible.
- L'adaptation des tarifs au prorata des jours de formation auxquels le stagiaire a assisté.
- L'adaptation du règlement de la formation (possibilité de règlements différés).
- Le remboursement de l'intégralité de la formation si le stagiaire ne peut y assister et à informer l'organisme formateur au moins 15 jours avant la date du début de la formation ou au-delà du délai de 15 jours si le stagiaire fournit un certificat médical.
- La disposition du matériel au sein du local de travail selon les besoins du stagiaire (personne à mobilité réduite ou nécessitant une adaptation des conditions d'enseignement en raison d'un handicap quelconque).
- Le remplacement d'un thème établi sur le programme de formation par un thème spécifique en accord ou à la demande du (des) stagiaire (s).
- La participation d'invités pour jouer le rôle de cobayes ou d'anciens stagiaires souhaitant revisiter une session déjà vue au préalable.
- La disposition du matériel au sein du local en fonctions du nombre d'ateliers.
- Proposer au stagiaire de participer à un évènement (par exemple au Salon Zen pour du shiatsu sur chaise) correspondant à ses capacités.
- Création d'un « Groupe Whatsapp » afin de garder le lien entre chaque session, les stagiaires membres du groupe et le formateur.

Les objectifs pédagogiques :

- Avoir une bonne **hygiène de vie** avant de travailler sur des personnes.
- **Prise en charge d'une personne** avec respect, bienveillance et assurance.
- Consolider les **connaissances de l'anatomie** du corps humain.
- Se familiariser avec **la pensée chinoise**, le Tao.
- Apprendre **les gestes Shiatsu dans les règles de l'art** : pressions, mobilisations, étirements, balancements, essuyages, etc.
- Connaître les **théories fondamentales** de l'Energétique Chinoise Taoïste, **ses règles et ses lois**, datant de plus de 2500 ans, et toujours d'actualité.
- **Donner un Shiatsu juste**, sur toute forme de corps et quelques soient les conditions, en s'adaptant à l'énergie de la personne, pour en faire une séance et un instant unique.

Gérant, Praticien, Formateur
Gilles VALENTIN

ZEN PLUS-EI
13 RUE VERNIQUET
75017 PARIS
SIRET 50334061400034
JILL - 06 64 16 11 47

